

Valenton,  
le 7 avril 2016

A l'attention de Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil

De la part de la section d'établissement  
du SNES-FSU (collège Fernande Flagon, Valenton)

**Objet : préavis de grève le lundi 11 avril 2016  
au collège Fernande Flagon, Valenton**

Madame la Rectrice,

Nous nous permettons de vous adresser directement ce préavis, qui a déjà été transmis par ailleurs par la voie hiérarchique. Réunis en assemblée générale le 7 avril 2016, les personnels du collège Fernande Flagon ont constaté lors des 20 derniers jours :

**- Une non-représentation de la part de la direction de l'établissement auprès d'acteurs extérieurs** : aucun personnel de direction n'était présent pour accueillir les parents à l'entrée du collège lors de la vente des gâteaux du vendredi 25 mars.

**- Un fonctionnement irrégulier de l'établissement dans le domaine pédagogique :**  
Tous les professeurs n'ont pas été prévenus de la réorganisation de l'accompagnement personnalisé (AP) à partir du 29 mars. Des consignes contradictoires ont été transmises aux professeurs responsables de l'AP. Aucune convocation n'a été distribuée aux élèves pour les épreuves écrites d'entraînement au Diplôme National du Brevet (DNB) se tenant les 14 et 15 avril prochain. En ce qui concerne les entraînements à l'épreuve orale en langue vivante, après de nombreux dysfonctionnements dans l'organisation, ils ont été annulés la veille de l'épreuve, alors que toutes les classes de 6ème, 5ème et 4ème avaient été prévenues que les professeurs de langue ne pourraient pas assurer les cours. En conséquence, les professeurs de langue sont venus au collège pour n'assurer aucun service... ce qui est inadmissible pédagogiquement. De nombreux conseils de classe ont été tenus pendant les heures de cours (11h30, 13h30, 16h00, 17h30). Mme la principale s'était engagée à nous transmettre un courrier hebdomadaire d'informations... mais nous n'avons rien reçu depuis un mois. Plus grave, aucune réponse n'a été apportée par elle à une demande (courriel envoyé le 28/03, lu le 29/03 à 8h08 et resté sans réponse) de prise de position sur le créneau de piscine du 01/04/16 suite à l'absence de trois enseignants encadrants. En ce qui concerne l'organisation de l'épreuve pour l'ASSR à destination des classes de 3ème le 31 mars, une enseignante s'est vu attribuer une salle dont le matériel informatique est défaillant, et alors que le cours prévu à 8H30 dans la salle en question n'avait pas été annulé.

**- Un fonctionnement irrégulier de l'établissement dans le domaine de la vie scolaire :**  
Pas ou peu d'élèves ont été prévenus de la réorganisation des groupes d'AP du 29 mars, ce qui a occasionné des désordres. Les convocations pour l'entraînement à l'épreuve orale en histoire des arts (HDA) ont été distribuées aux élèves la veille des épreuves. Les élèves et leurs parents ont reçu des informations contradictoires sur les horaires de passage aux entraînements à l'épreuve orale en langue vivante, avant que ceux-ci ne soient annulés au dernier moment (un texto a été envoyé aux parents d'élèves de 3e en fin d'après-midi). Les classes de 6ème, 5ème et 4ème du collège ont été prévenues uniquement le lundi 4 avril que certains professeurs étaient mobilisés pour les épreuves orales d'entraînement à l'HDA et aux langues vivantes et qu'ils ne pourraient donc assurer les cours. Cela a occasionné des désordres et a laissé peu de temps aux parents pour s'adapter. En cas d'absence d'un nombre conséquent de personnels de Vie scolaire, aucune action n'a été mise en œuvre par la direction pour palier ce problème (par exemple, en faisant appel aux équipes mobiles de sécurité).

Aucune demande d'information ou prise de nouvelles n'a été émise par Mme la principale à l'occasion de la participation durant plusieurs jours d'une délégation d'élèves et de professeurs aux Championnats de France de boxe à Bourgoin-Jallieu (38), alors qu'elle est responsable de la bonne organisation de la surveillance lors des déplacements d'élèves hors de l'établissement. Plus surprenant, Mme la principale a demandé des nouvelles (en salle de reprographie) à un professeur alors que M. Messaoudi, professeur accompagnateur, avait envoyé un mail récapitulatif et collectif le vendredi soir du retour des Championnats. Cette confiance dans les professeurs nous honore mais nous aurions aimé que Mme la principale soit davantage investie dans ce dossier.

#### **- Fonctionnement irrégulier de l'établissement dans le domaine de l'action éducatrice :**

Certains conseils de classe ont été tenus sans la présence d'un membre de la direction de l'établissement, ni d'un CPE.

La réunion préparant le Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) s'est tenue en même temps qu'un conseil de classe et qu'une sortie scolaire. Donc, une large partie des personnels n'a pas été informée de ce qui s'y est dit.

Lors de la réunion PPMS, aucune proposition parmi les nombreuses émises par l'équipe pédagogique n'a été retenue.

En ce qui concerne le PPMS, il n'y avait aucun affichage lisible dans les salles de classe à propos des zones de confinement jusqu'au jeudi 31 mars, date à laquelle l'infirmière a pris l'initiative de faire le tour des salles et de faire ce travail d'affichage, alors que ce n'est pas son rôle.

Le PPMS n'a pas été assez préparé et les documents diffusés sont extrêmement insuffisants. En conséquence, il y a eu des irrégularités durant celui-ci. Suite au PPMS, aucun bilan n'a été établi ni planifié pour tirer les conclusions de cette expérience.

Les dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement sont insuffisantes.

#### **- Fonctionnement irrégulier de l'établissement dans le domaine des Instances :**

Aucune commission permanente n'est prévue pour l'instant alors que tous les acteurs de l'établissement s'accordent à dire qu'il faut travailler d'urgence sur le règlement intérieur.

Ces dysfonctionnements sont constatés alors que l'inspection académique, qui nous a reçus le 21 mars, s'était engagée à nous apporter une réponse avant les vacances. Or, jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu aucune information.

Ne pouvant demeurer plus longtemps dans l'expectative, nous exigeons sans plus tarder une réponse aux revendications suivantes :

#### **Nous exigeons un fonctionnement régulier de l'établissement dans les instances :**

\* Le chef d'établissement doit veiller au bon déroulement des instances qu'il préside (conseil d'administration, commission permanente, conseil de classe)

#### **Nous exigeons un fonctionnement régulier de l'établissement dans le domaine pédagogique :**

\* La direction doit assurer la mise en place des enseignements et veiller à leur déroulement

\* La direction doit participer à l'élaboration du projet d'établissement

\* La direction doit travailler sur des modifications du règlement intérieur de l'EPLE

\* La direction doit être présente à tous les conseils de classe.

\* La direction de l'établissement doit veiller à communiquer davantage et de façon plus réactive avec le personnel dont elle assume la direction

#### **Nous exigeons un fonctionnement régulier de l'établissement dans le domaine de la vie scolaire :**

\* La direction doit assurer l'application du règlement intérieur, notamment de la bonne organisation de la surveillance des élèves.

\* Nous exigeons un 3e poste de CPE et des moyens supplémentaires en vie scolaire pour répondre aux besoins de la vie scolaire qui font suite à l'augmentation des effectifs des élèves lors de ces dernières années.

#### **Nous exigeons un fonctionnement régulier de l'établissement dans le domaine de l'action éducatrice :**

\* La direction doit être présente à toutes les réunions organisées par elle dans l'établissement

#### **Nous exigeons un fonctionnement régulier de l'établissement dans la gestion des personnels :**

\* Nous exigeons des moyens supplémentaires pour l'administration afin qu'elle puisse remplir ses missions

**Pour ces motifs, la section d'établissement du SNES-FSU dépose un préavis de grève pour la période commençant le lundi 11 avril 2016 et se terminant le jeudi 14 avril, couvrant les personnels enseignant-e-s, vie scolaire et de service du collège Fernande Flagon.**

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre attachement au Service Public de l'éducation.

La section d'établissement du SNES-FSU du collège Fernande Flagon